



15ème législature

Question N° : 45408	De M. Rémy Rebeyrotte (La République en Marche - Saône-et-Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales		Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires
Rubrique > déchets	Tête d'analyse >Nécessité d'un plan « recyclerie » en lien avec les collectivités territoriales	Analyse > Nécessité d'un plan « recyclerie » en lien avec les collectivités territoriales.
Question publiée au JO le : 03/05/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Rémy Rebeyrotte attire l'attention de M. le ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales sur la nécessité de développer un plan « recyclerie » ou « ressourcerie » en lien avec les collectivités territoriales sur l'ensemble des territoires. Face aux graves défis du réchauffement climatique et de la préservation de la planète, la meilleure énergie est celle que l'on n'a pas produite, le meilleur déchet est celui qui n'a pas à être traité. Il faut sans doute aller davantage vers une économie du recyclage, plus compatible avec le développement durable, une économie plus sobre qui évite de trop tirer sur les ressources disponibles. Dans ce cadre, il lui paraît urgent de développer un plan « recyclerie » ou « ressourcerie » (réparation, remise en état, prolongement du bien, transformation,..) sur l'ensemble des territoires en lien avec les collectivités territoriales, de façon à ce qu'aucun citoyen ne puisse être à moins de 20 ou 30 minutes d'un tel service et des emplois qui s'y rattachent. Il lui semble que c'est un secteur qu'il faut organiser au plan territorial. Il est porteur d'emploi et d'une économie qui peut se financer par elle-même. Il lui demande son avis sur la question.